



DOULAINCOURT-SAUCOURT



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 4 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 31 août 2015, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents :

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Sébastien CLEMENT, Jean-François GEOFFRIN, M. Raphaël BILLETTE, Mme Maria-Luisa OTERO, MM. David KHOËL, Julien PATZOURENKOFF, Pascal POETTE, Mme Françoise SIMON, M. Pierre THEVENOT

Absents excusés : M. Jacky DUPONT

Mme Sabine FABRE

M. Michel HUARD

Mme Mauricette LOMBARD

Procuration : M. Jacky DUPONT à Mme Françoise SIMON

M. Michel HUARD à M. Pascal POETTE

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. BAUDOIN Jean-Pierre

Ordre du jour :

- 1 Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 03/07/2015
- 2 Commission des bois :
 - Ouverture des plis pour l'achat d'un lot de bois de chauffage
 - Affouages
- 3 Extension des réseaux d'eau et d'assainissement
 - Raccordement Monetti - remboursement Service des Eaux et de l'Assainissement (SEA)
 - Raccordement Fabert / Huard
- 4 Dématérialisation des écrits
- 5 Demande de subvention de l'association Ciné Clap
- 6 Tarif des tickets de cantine
- 7 NAP (Nouvelles activités périscolaires) : convention avec l'UFOLEP
- 8 Achat de matériel pour la psychologue scolaire
- 9 Décisions modificatives
- 10 Devenir du bureau de Poste : Réunion publique
- 11 Commission des travaux :

Maîtrise d'œuvre : accès stade de Foot, aménagement de l'entrée du village et accès au pôle médical depuis le village

Accès au Pôle Médical : modification du projet (plus-value)

Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée) : point sur le dossier

Réfection de la toiture de l'église de Saucourt, électricité (remise aux normes)

- 12 Hamaris : devenir des terrains suite aux démolitions
- 13 Taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE)
- 14 Commission des fêtes et cérémonies
- 15 Commission environnement et embellissement de village
- 16 Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2015

Le PV de la dernière séance, communiqué aux élus par courriel, est adopté à l'unanimité.

2- Commission bois :

Ouverture des plis : lot de bois de chauffage (Outremont)

Julien Patzourenkoff rappelle les circonstances de la mise en vente au mieux-disant d'un lot de 20 stères de bois abandonné par un exploitant. Une seule offre est parvenue en mairie. Le lot est attribué à CLEMENT Sébastien pour un montant de 6.50 euros le stère.

Affouages

Les inscriptions pour la saison d'affouages 2015/2016 seront possibles du 15 septembre 2015 au 15 octobre 2015 au secrétariat de mairie. Le tirage au sort se déroulera le 16 octobre 2015 à 18 h 30 à Saucourt (salle picturale) et le 17 octobre 2015 à 9 h 00 à la mairie de Doulaincourt. Le prix de la part reste inchangé, soit 60 euros pour un volume de 20 stères minimum.

Rappel des parcelles en affouage cet hiver :

Saucourt : parcelles 336, 337, 338 (houppiers), parcelle 315 et éventuellement parcelle 335

Doulaincourt : parcelles 174, 175, 176 (houppiers), 180, 202, 34, emprise Outremont et éventuellement parcelle 20.

3- Extensions réseaux eau et assainissement

Raccordement de la parcelle de M. Monetti Régis (remboursement SEA)

Le Maire rappelle l'obligation faite aux communes d'assurer le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement des parcelles constructibles. Il présente ensuite la facture de la Lyonnaise des Eaux pour le raccordement de la parcelle de M. Régis Monetti, dont le montant de 1.196,91 € TTC a été réglé par ce dernier.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire procéder à son remboursement.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à faire procéder au remboursement.

Raccordement de la parcelle de M. Fabert et Mme Huard

Le Maire revient sur le coût important de ce raccordement et sur les questions posées par le permis de construire déposé au nom de M. Denis FABERT alors que le terrain appartenait à M. Michel HUARD. Il informe le conseil municipal que ce dernier point a récemment été régularisé.

Mme OTERO regrette cependant que la commune soit obligée d'entreprendre des travaux aussi onéreux pour amener l'eau à un seul propriétaire.

M. BAUDOIN ajoute que cela est d'autant plus regrettable que ce terrain non constructible initialement appartenait à l'ancien maire, et est devenu constructible pendant le mandat du même maire.

M. POETTE fait remarquer que l'élaboration d'un PLU est un processus complexe et encadré et Mme SIMON ajoute que cette élaboration a donné lieu à une enquête publique et à de très nombreuses réunions de travail.

Monsieur le Maire fait état de ses contacts avec un ancien élu, ancien membre de la commission de révision du PLU, qui estime que cette révision ne s'est pas opérée dans la plus grande clarté.

M. GEOFFRIN regrette de son côté que le PLU interdise toute nouvelle construction sur SAUCOURT alors qu'aujourd'hui il existe des demandes. Mme SIMON lui rappelle que les services de l'état (architecte des bâtiments de France, chambre consulaire, services techniques) avaient donné à l'époque comme priorité absolue la réduction du "mitage" sur Doulaincourt, et la limitation de l'extension de la zone bâtie.

En conclusion, M. le Maire estime que le PLU peut paraître à certains incohérent, mais il pense que sa création est néanmoins une bonne chose.

Pour le raccordement de la parcelle de M. FABERT et Mme HUARD, quatre devis ont été réalisés dont les montants s'échelonnent de 14.317 € HT à 17.933 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis du mieux-disant soit l'entreprise Kuzemski pour la somme de 14 317.00 € HT soit 17 180.40 € TTC.

JF GEOFFRIN explique qu'il a profité de l'opportunité pour négocier avec l'entreprise KUZEMSKI un devis pour les travaux de drainage nécessités par les inondations à répétition chez M. René AUBRY. Le montant de ce devis est de 1.500 €, qu'il faut comparer aux montants des devis plus anciens qu'il a pu examiner qui étaient près de 4 fois supérieurs. Les travaux traversant la propriété de M. René AUBRY ne seront effectués qu'après la signature d'une convention.

4- Dématérialisation

Le Maire informe les élus que les communes vont prochainement devoir satisfaire à l'obligation de dématérialisation des échanges administratifs en passant du format papier au format informatique.

Cette obligation va nécessiter l'acquisition d'un logiciel spécifique et la mise en place d'un programme de stages de formations pour les secrétaires.

5- Demande de subvention de l'association Ciné Clap

Le Maire informe de la réception d'une demande de subvention de l'association CinéClap présidée par M. Gérard HUON. Cette demande a été effectuée dans les règles et comprend notamment un projet détaillé d'activités.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 300 € à cette association dont l'activité accompagne et illustre la vie du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition du Maire.

6- Tarif des tickets de cantine

Le collège de Doulaincourt, qui fournit les repas de cantine au groupe scolaire Pierre Fortain, a augmenté ses tarifs qui passent de 2,85 € à 2,90 € par repas.

Le Maire rappelle que la commune ne fait aucun bénéfice sur la vente de ces tickets, et que le personnel est mis à disposition à titre gracieux. Il propose d'adapter le prix unitaire du ticket de cantine à 3,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer le prix unitaire du ticket de cantine à 3,00 € à compter du 1^{er} octobre 2015.

7- NAP : convention avec l'UFOLEP

Le Maire rappelle que le coût des NAP (nouvelles activités périscolaires) est à la charge des communes. L'accompagnement financier de l'état a été prolongé cette année, mais sera probablement supprimé pour 2016/2017. Cette aide est de 90 € par enfant pour notre commune, en raison de l'établissement d'un PEDT (projet éducatif territorial).

Il informe les élus qu'un certain nombre de communes en Haute-Marne ont anticipé cette évolution et organisent déjà les NAP avec des tickets payants.

La responsable de l'activité « danse » ne pourra pas intervenir cette année. Par contre l'UFOLEP qui intervenait le lundi propose d'intervenir également le jeudi.

Pour l'année scolaire 2015/2016, Monsieur le Maire propose donc de confier l'animation de ces deux créneaux horaires à l'UFOLEP pour un coût de 1.020 € par intervention hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'UFOLEP, les deux conventions afférentes pour un prix de 2.040 €.

8- Achat matériel psychologue scolaire

Le Maire informe les élus d'un courrier du Président du SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) de Saint Blin. La psychologue scolaire du Réseau d'Aide du secteur, qui comprend 12 écoles, a exprimé le souhait d'être équipée d'un ordinateur et d'un logiciel d'évaluation. Le prix de ce matériel est de 2.500 €.

Le SIVOS de Saint BLIN sollicite les communes concernées pour une participation à cet investissement.

Le Maire rappelle que les salaires du personnel des écoles sont versés par l'éducation nationale, mais que le matériel est à la charge des collectivités locales. Il informe par ailleurs

que l'école bénéficie pour la première fois depuis six ans d'un réseau d'aide complet (un psychologue et deux enseignants spécialisés dans la prise en charge des enfants présentant des difficultés persistantes - hors handicap)

Monsieur le Maire informe qu'il a émis un avis favorable de principe à cette proposition sous réserve de la participation des autres communes.

Le conseil municipal décide de surseoir à sa décision dans l'attente de connaître la somme à verser.

9- Décisions modificatives

Décisions modificatives – ONF

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits au budget 2015 pour régulariser la prise en charge des titres de recette émis en 2014 par l'ONF pour un montant de 13 998.60 € HT (omission de la TVA lors de la 1ère émission).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Section de fonctionnement :

en recettes au C/ 7022 Coupes de bois :	+ 14 000 €
en dépenses au C/673 Titres annulés sur exercice antérieur :	+ 14 000 €

Décisions modificatives –

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits au budget 2015 pour régulariser une facture de la ferme horticole de Vraincourt.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Section de fonctionnement :

C/ 61524 : Bois et forêts	- 170 €
C/6714 : Bourses et prix	+ 170 €

10- Devenir du bureau de Poste: Réunion publique

Le Maire informe le conseil municipal des projets de réorganisation des horaires de la Poste tels qu'ils lui ont été communiqués par la direction de l'entreprise :

- le bureau ouvert 5 matinées par semaine, soit 15 heures, serait désormais ouvert 4 demi-journées par semaine

- ces quatre demi-journées seraient regroupées sur deux jours, soit le jeudi et le vendredi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désapprouve totalement le projet présenté et décide du principe d'un courrier qui sera adressé à la Direction de la POSTE, pour exiger le maintien du service public et l'ouverture du bureau de Poste quatre demi-journées par semaine dont le samedi matin.

La réunion publique, ouverte à tous, prévue avec les représentants de la Poste aura lieu le **vendredi 25 septembre à 19 heures** au foyer rural de Saucourt.

11- Commission des travaux:

Maîtrise d'œuvre : accès stade de Foot, aménagement de l'entrée de village et accès au pôle médical depuis le village

Sur le conseil du pôle technique de Joinville et en raison de la complexité des travaux d'aménagement de l'accès au Pôle Médical, Monsieur le Maire propose de confier le suivi du projet à un maître d'œuvre.

Le lancement de la maîtrise d'œuvre nécessite au préalable la réalisation de relevés topographiques pour lesquels un devis a été demandé à la société FP Géomètre Expert de Montier-en Der.

Le Maire demande l'accord du conseil pour signer ce devis, d'un montant de 2.180 € HT, en précisant que cette dépense se retrouvera en quelque sorte déduite ultérieurement du coût de la maîtrise d'œuvre.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de FP Géomètre Expert pour un montant de 2.180 € HT.

Accès Pôle médical : modification du projet (plus-value)

Un devis de 51.177€ HT avait été retenu pour la réalisation de l'accès au Pôle Médical. Après en avoir discuté avec les services techniques et le cabinet de FP Géomètre Expert, il est apparu nécessaire de modifier le projet afin d'anticiper la suite des opérations sur le site : accès au stade, accès à la pharmacie, liaison pédestre avec le village. Cette modification implique une plus-value qui, évaluée dans un premier temps à plus de 30.000 €, a pu être ramenée à 16.162.60 € HT.

Le Maire fait remarquer que ces contretemps ne seraient sans doute pas survenus si une maîtrise d'œuvre avait été prévue dès le départ sur ce projet très complexe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la plus-value de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 16 162.20 HT soit un total des travaux à 67.240,55 € HT (ce montant reste compris dans l'enveloppe du dossier de demande de subvention initiale qui était de 65.853,00 €).

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ad'Ap : point sur le dossier

Le Maire rappelle que toutes les communes de France doivent désormais assurer l'accessibilité de tous leurs établissements recevant du public. Il informe les élus de l'obligation de faire intervenir une société agréée pour l'étude de cette mise en conformité.

La municipalité a contacté l'entreprise ACE BTP pour l'aider dans l'élaboration de cet Ad'Ap (Agenda d'accessibilité Programmée) qui peut s'étendre sur 3, 6 ou 9 ans.

Pour cette mission, le devis de cette société est de 4.525 € HT soit 5.430 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis pour un montant de 4.525 € HT.

Réfection de la toiture de l'église de Saucourt

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-François Geoffrin, vice-président de la commission des travaux.

Jean-François GEOFFRIN informe l'assemblée que toutes les réponses aux demandes de subvention sont parvenues en Mairie. La commune est assurée d'obtenir au moins 70% de subvention sur ce projet.

Jean-François GEOFFRIN rappelle qu'il avait été demandé aux entreprises contactées de revoir leurs devis établis l'an passé. La réactualisation des devis fait apparaître une baisse importante, de l'ordre de 15.000 €, due à la conjoncture défavorable aux entreprises. Les trois devis sont de 69.242 € HT, 62.949 € HT et 61.500 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir la société HDH pour un montant de 61.500 € HT soit 73.800 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

12- Hamaris : devenir des terrains suite aux démolitions

Monsieur le maire a rencontré les responsables d'HAMARIS à propos du devenir des terrains après la démolition des bâtiments. Hamaris n'envisage pas de programme de construction de logements individuels sur son site de Doulaincourt. Il existe par ailleurs un permis de démolir pour un bâtiment situé face à la gendarmerie, suspendu en raison de la présence d'un locataire.

Les terrains "libérés" par ces démolitions appartiennent à HAMARIS. Ils sont constructibles et viabilisés.

Le Maire invite les élus à réfléchir à la possibilité de racheter ces terrains à un prix symbolique afin de constituer une réserve de terrains immédiatement disponibles à la construction.

Par ailleurs, les responsables ont présenté les chiffres d'occupation du parc HAMARIS sur Doulaincourt. Ces chiffres sont excellents pour les logements individuels mais sur les deux derniers bâtiments rue de la Gendarmerie, le taux de vacance des logements est de 37% sur la dernière année.

13- Taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE)

La préfecture a adressé fin juillet un courrier sur les modalités d'application de la TLCFE qui prendra effet au 1er janvier 2016. Les taxes locales seront calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévus par le législateur :

- Pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents pour percevoir la fraction communale de la TCFE : 0, 2, 4, 6, 8, 8, 50

Ces tarifs légaux seront désormais actualisés en fonction de l'indice moyen des prix de la consommation hors tabac.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er : le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à :

- 0,75 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kilovoltampères ;
- 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA.
- 0,75 €/MWh pour les consommations autres que professionnelles.

Article 2 : le coefficient fixé par l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Doulaincourt-Saucourt.

14- Commission des fêtes et cérémonies

Raphaël BILLETTE remercie l'ensemble des acteurs et les artificiers pour le feu d'artifice du 14 juillet qui a été un vrai succès.

Il rappelle que la première Brocante de Saucourt aura lieu ce 19 septembre avec au programme, jeux de quilles, four à pain, pizzas et en soirée un concert avec les SHAKERS.

Raphaël BILLETTE annonce la réunion de la commission des Fêtes, fin octobre, qui aura pour mission, entre autres, d'établir le calendrier des festivités et spectacles 2016. Les convocations seront adressées prochainement.

Pour conclure, Raphaël BILLETTE confirme la venue de La compagnie l'APPEL DE LA SIRENE, le Dimanche 8 novembre.

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre de 14/18, la compagnie Langroise donnera son spectacle de chant en l'église Saint Martin à 17 heures.

15- Commission environnement et embellissement de village

Sébastien CLEMENT rappelle la dernière réunion de la commission, le 17 juillet et le travail effectué sur l'organisation des maisons fleuries et notamment le travail photographique réalisé par Pascal POETTE.

Sébastien CLEMENT relate les résultats de la visite du jury départemental, le 29 juillet:

- 4 lauréats ont été retenus à Doulaincourt, ainsi que le lavoir
- 4 lauréats également à Saucourt

Le projet arborétum est sur le point d'être finalisé : la signalisation sera installée prochainement.

Sébastien CLEMENT informe les élus que la commission va se réunir prochainement pour la floraison automnale et pour l'organisation de l'inauguration de l'arborétum.

Enfin, Sébastien CLEMENT tient à signaler l'excellent travail réalisé par les employés communaux pour le nettoyage des berges du bief à Doulaincourt, qui avait été trop longtemps négligé.

16- Questions et informations diverses

Le maire informe les élus qu'une délibération devra être prise, lors du prochain conseil, pour la fusion des deux syndicats SDEHM / SDEDM.

La gendarmerie de Joinville désire alerter les habitants sur des inscriptions qui lui ont été signalées ces derniers temps sur les boîtes aux lettres. Il semble que ces inscriptions (croix), unique ou multiples, auraient une fonction de repérage pour des cambrioleurs.

Pour information : la salle des fêtes de Saucourt a été équipée d'un petit congélateur, et l'école, une machine à laver et un petit réfrigérateur.

PROBLEMES DE VOISINAGE.

Le maire tient à rappeler qu'avant d'appeler la mairie ou la gendarmerie pour un problème de voisinage, il y a un certain nombre de choses à faire :

- prendre contact avec le voisin avant toute autre démarche
- en cas d'échec lui adresser un courrier
- rassembler des preuves
- enfin, faire appel à un conciliateur

Julien PATZOUENKOFF soulève la question de la vétusté de certains matériels de l'atelier communal :

- le vieux tracteur Massey de 1987 utilisé pour le déneigement est actuellement inutilisable,
- le télescopique qui date de 2000, utilisé uniquement en manutention, nécessite des travaux de réparation importants.

(Jean-François GEOFFRIN quitte la salle)

Julien PATZOUENKOFF pose la question de l'intérêt de remplacer ces deux engins par un matériel unique plus récent et plus polyvalent comme un tracteur agricole équipé d'un chargeur.

Parmi les avantages, il faut noter une maintenance plus simple : une visite annuelle au lieu de deux pour le télescopique.

La valeur de reprise des deux engins peut être estimée à 14.000 €.

Julien PATZOUENKOFF et Sébastien CLEMENT ont contacté les concessionnaires pour avoir une idée des prix du matériel d'occasion à partir d'un cahier des charges précis (tracteur 4 roues motrices, inverseur hydraulique, chargeur équipé d'un godet et possibilité d'adapter une lame à neige, puissance 90 à 100 CV, 3000 heures au compteur)

Les prix proposés vont de 26.500 € HT à 52.000 € HT.

Le conseil municipal va étudier la question.

Jean-François GEOFFRIN réintègre la salle du conseil.

Sébastien CLEMENT pose la question de la libération des locaux loués à l'entreprise Bruno BURGONDE. Le Maire lui répond qu'il est en attente d'une décision judiciaire.

Pascal POETTE demande quels sont les pouvoirs du Maire dans le cadre de l'attribution des médailles d'honneur des Sapeurs-Pompiers. Le Maire l'informe qu'il n'est pas partie prenante dans ces décisions.

Pascal POETTE demande où en sont les négociations pour le bail de chasse des Grandes Combes. Monsieur le Maire indique qu'il a vu M. GUILMINOT et qu'il a rencontré d'autres prétendants. En l'absence d'accord, la Mairie aura recours à une adjudication sachant que le sortant a le droit de priorité à l'enchère la plus élevée.

Jean-Pierre BAUDOIN s'interroge sur le maintien des trois représentants de la commune à l'assemblée générale de la MFR (Maison Familiale Rurale) suite aux modifications de ses statuts. Françoise Simon le rassure sur ce point, et lui confirme que ces nouveaux statuts seront d'ailleurs, comme promis, prochainement adressés à la mairie.

Jean-Pierre BAUDOIN la remercie et lui explique que son inquiétude venait de l'expérience faite en début de mandat avec l'association des Maires et Adjoints du Canton. Il rappelle que l'ancien Maire ayant perdu son siège et ne pouvant se maintenir à la présidence de l'association, avait alors convoqué quasi clandestinement une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle il avait fait modifier les statuts.

L'Association des Maires est devenue l'Association des Elus et l'ancien Maire a pu ainsi se faire réélire à sa présidence, quelques semaines plus tard, avec la collaboration de Mme SIMON et de M. POETTE. Jean-Pierre BAUDOIN regrette ces manœuvres préjudiciables aux intérêts de la commune.

Pour conclure le Maire rappelle que la modification de la carte cantonale pose la question du choix de l'Association des Maires à laquelle Doulaincourt devra désormais adhérer.

Le Maire
Laurent MARRAS